



Mot de la présidence

Chers Amis adhérents,

La période estivale 2024 touche à sa fin, **c'est la rentrée !** Les jeux olympiques à Paris, événement mondial, ont enflammé de joie et de concorde l'humanité tout entière. Dès l'extinction des feux nos hommes politiques en ont tiré les enseignements : « Formidable réussite ! ». Mais, sans la mobilisation des 45 000 bénévoles inscrits du monde entier, cet événement n'aurait pas pu avoir lieu !



Sans aucune rémunération, dotés seulement de tenus, ils ont dû assumer eux-mêmes leurs frais de transport et d'hébergement durant la durée des JO.

Tout comme les bénévoles dans nos associations qui animent toute l'année la vie culturelle et sociale de nos communes, et animés de leur seule passion, vous en connaissez mieux que personne le prix des contraintes dans vos actions citoyennes.

A l'heure où s'ouvrent les Jeux Olympiques des personnes en situation d'handicap, qui n'en doutons pas assureront le même succès, le bénévolat représente la concorde et la fraternité de tous les peuples dans notre société et son émancipation dans la modernité.

Aussi, et dès la mise en place d'un Gouvernement en France, nous reprendrons avec encore plus de force nos objectifs de doter le monde associatif d'un statut du bénévole lui assurant une légitime reconnaissance pour son rôle social et citoyen incontournables.

Les coprésidents de PARI 47

PARI 47.fr fait peau neuve

Pari 47 a inséré, sur sa page d'accueil de son site internet : www.pari47.fr, deux nouvelles rubriques : « Mentions légales et une Charte de confidentialité ». Ces éléments sont issus de l'adoption du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), et aussi une plus grande transparence dans son fonctionnement.

Le conseil d'administration de PARI 47 a adopté une nouvelle résolution concernant le paiement de la cotisation annuelle : le non paiement entrainera le refus de mise à jour du calendrier d'activité de chaque association, puis à terme sa radiation du titre d'adhérente.

Sommaire

Page 1 : Mot de la présidence

⇒ Conformité RGPD

Page 2 : Sommaire

⇒ Calendrier formations

⇒ Le chèque asso et Pass Sports

Page 3 :

⇒ Emploi service civique

⇒ Association adhérente

Page 4

⇒ Nouvelles associations adhérentes

Calendrier des formations

Programmées par le conseil départemental 47

➤ 26 septembre à Villeneuve-sur-Lot

Recherche de financements publics

➤ 3 octobre à Villeneuve-sur-Lot

Recherche de financements privés

➤ 15 octobre à MARMANDE

Budget prévisionnel et plan de trésorerie

➤ 14 novembre à AGEN

Prévention et gestion de conflits

Lien internet :

lecoindesassos.lotetgaronne.fr/toutes-les-formations

Le chèque asso du Conseil départemental

Destiné aux enfants ou jeunes de moins de 18 ans, scolarisés en Lot-et-Garonne, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et désirant s'investir dans une structure publique ou privée dans les domaines artistique, culturel ou de loisirs, son montant est de 50 euros.

Pour en bénéficier, il faut en faire la demande entre le 1er septembre et le 31 octobre 2024, et pour lequel nous vous indiquons le lien internet :

[Pass Sport et Chèque Asso : Faciliter l'accès aux activités extrascolaires \(lotetgaronne.fr\)](https://lecoindesassos.lotetgaronne.fr)

Pour nos jeunes ou adultes handicapés, désirant pratiquer une activité sportive, le :

Pass Sport

Mis en place par l'Etat et le ministère des Sports, son montant est de 50 euros versé à l'organisme d'inscription. Ces deux aides sont cumulables.

Sa demande doit se faire dans les mêmes conditions que le « chèque asso » au moyen du lien internet affiché ci-dessus.

Emploi d'un service civique

Pour découvrir le Service civique voici le lien internet :

www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique

L'embauche d'un service civique est aidé par le Conseil départemental. Cette aide est réservée aux associations, pour les jeunes volontaires lot-et-garonnais en service civique âgés de 16 à 25 ans, ou 30 ans si en situation de handicap, employés dans les champs de : Education pour tous, Solidarité, Culture et loisirs, et Mémoire et citoyenneté.

Cette aide financière, versée directement à la structure d'accueil, ne peut excéder deux emplois par organisme et pour une durée de dix mois. Son montant forfaitaire est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle du reste à charge de l'association.

Pour plus de renseignements, appeler Mme Cécile KULA chargée de mission au n° suivant :

05 53 69 46 31 Conseil départemental 47

Association adhérente

La Maison du Bien-être en Agenais, située à Bon-Encontre

L'association a déjà fêté sa première année d'existence, présidée par Myriam Pasquet, coach-consultante en évolution professionnelle. L'association est née de la rencontre de plusieurs praticiennes et compte actuellement une dizaine de membres. La Maison du Bien-être en Agenais a désormais pris ses quartiers 197, avenue Anatole-France à Bon-Encontre, pour accueillir d'autres praticiens et proposer diverses animations autour du bien-être. La qualité dans l'accompagnement, autour de valeurs communes telles que l'humilité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la sagesse et le respect, est le maître mot de l'association. Découvrez les praticiennes sur la page de la MBEA du site Pari 47.

« Portes ouvertes » et inauguration le samedi 28 septembre

La Maison du Bien-être en Agenais organise ses « portes ouvertes » le samedi 28 septembre de 10 heures à 18 heures. Cet événement sera suivi de l'inauguration des locaux à 18h. Entrée libre et gratuite.

Au programme : stands de découverte des activités proposées par l'association et par les locataires de la maison : Bilans de compétences et d'orientation scolaire, Hypnose/EMDR, Soins par les aimants, kinésiologie, écriture thérapeutique, sophrologie, acupuncture, réflexologie, soins énergétiques, soins vibratoires, constellations familiales, gestion émotionnelle, sonothérapie, olfactothérapie, graphothérapie...

Des ateliers de découverte seront proposés, le planning est disponible sur la page Facebook de la Maison du Bien-être en Agenais, ou sur demande à

maisondubienetre47@gmail.com

Pour l'occasion, le Quatre Guinguette proposera des rafraîchissements et restauration (planches et boissons 100% locales) tout au long de la journée, et en soirée.

Bienvenue aux nouveaux adhérents

MAIRIES :

FREGIMONT, LACEPEDE, MONBAHUS, MONTGAILLARD, MAUVEZIN-SUR-GUPIE, MONVIEL, SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN.

PARTENAIRES COMMERCIAUX :

ECLAIRE TA VIE à VILLEREAL; MARION GAURE au PASSAGE-D 'AGEN; NELLY Hypno-Energétique à BUZET-SUR-BAÏSE; FORMACON à FUMEL; PETITS PLATS ET GOURMANDISE au PASSAGE-D'AGEN.

ASSOCIATIONS :

ACAD à ALLEMANS-SUR-DROPT; ASISE à LE BOUSCAT (33); TAÏCHI en ALBRET à MEZIN; BAÏLA-BAÏLA à GRANGES-SUR-LOT; BIBLIOTHEQUE DE LAVARDAC à LAVARDAC; BIBLIOTHEQUE Culture pour tous à BUZET-SUR-BAÏSE; Café Théâtre CHEZ TONTON à SAINT-AUBIN; CYNO-CLUB à BRUCH; ENSEMBLE VOCAL TRAIT D'UNION à PEREYRES; GAAMA à NERAC; GLOBE TROT'AIDE à SAMAZAN; MONTE LE SON à AGEN; POUR VIVRE à ESCASSEFORT; RADIO BASTIDE à VILLENEUVE-SUR-LOT; CHANSON PASSION à CASTILLONNES; CHORALINE à MOUSTIER; J.E.T. à CASSENEUIL; FAIRE REVER LES ENFANTS MALADES à BIAS; FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX à PARIS; CINEMA LE MARGOT à NERAC; ALBRET FM à NERAC